

Concours de PUZZLE
de l'APAJH 72-53 Section Nord Sarthe
et de Loisirs et Sports du Pays Marollais

RÈGLEMENT 2025

Le règlement sera affiché dans la salle le jour du concours.

L'APAJH 72-53 Section Nord Sarthe et Loisirs et Sports du Pays Marollais organisent leur première édition du concours de puzzle

le 18 mai 2025 à 14h00
à la salle A Jean de La Fontaine à Marolles les Braults (72)

Le but étant de réunir des familles et/ou des amis autour d'une passion commune : les puzzles.

1. Règlement du concours :

Chaque équipe est constituée de deux (2) personnes. Il sera proposé à chaque équipe un puzzle de 500 pièces (catégorie débutant) ou 1000 pièces (catégorie expert).

Les équipes rivalisent de rapidité et de concentration pour compléter le même puzzle. Les gagnants sont ceux qui terminent leur puzzle les premiers. Lorsque toutes les pièces d'un puzzle seront assemblées, l'équipe se manifestera (en respectant les autres équipes) de manière à ce que le contrôleur puisse constater la réalisation complète du puzzle.

La durée du concours est de 4h00 : le « top départ » est donné à 14h00. Les équipes découvriront alors le puzzle (à déballer) et pourront commencer. À mi-parcours, de 15h45 à 16h15, une pause de 30 minutes sera annoncée ; dès lors, toutes les équipes devront s'arrêter et ne plus toucher à leur puzzle avant la fin de la pause. Les équipes pourront reprendre au second « top » donné par les organisateurs.

Les équipes s'engagent à n'utiliser aucune forme de tricherie et à faire preuve de respect envers les autres équipes et les organisateurs.

Les 3 premières équipes à terminer leur puzzle se verront récompensées. La remise des prix est prévue dès la fin du temps réglementaire.

Toutes les équipes repartiront avec leur puzzle.

A la pause un tirage au sort parmi les participants sera effectué pour gagner des lots.

Il est demandé aux équipes de se présenter 30 minutes avant le début du concours. Les équipes en retard ne pourront bénéficier d'aucun report de temps.

2. Lots à gagner :

Des lots seront à gagner en plus du puzzle du concours. Ils seront déterminés en fonction du nombre de participants.

3. Inscriptions :

L'inscription est **obligatoire** et se fera suivant l'ordre d'arrivée, dans la limite des places disponibles.

Pour s'inscrire, il est nécessaire de nous transmettre ou de retourner le bulletin d'inscription, dûment complété avec le règlement par espèce ou chèque à l'ordre de : *APA/JH 72-53*, à l'adresse suivante :

Christophe Goussé
52 rue de Bonnétable
72260 MAROLLES LES BRAULTS
asam72@outlook.fr

Le bulletin d'inscription est à retirer à l'adresse ci-dessus ou à télécharger sur le site internet :

<https://lspm72.kalisport.com>

Les inscriptions s'effectueront jusqu'au 18 mai 2025 ou dès le nombre maximum d'équipes atteint.

L'inscription est validée par mail ou sms.

En cas de désistement après inscription validée, aucun remboursement ne sera possible (sauf en cas de souci de santé).

Toute inscription reçue hors délai ou au-delà des places disponibles ne sera pas prise en compte. Une liste d'attente sera prévue. La participation ne sera à transmettre que lorsque l'inscription sera validée par mail ou sms.

4. Modalités pratiques :

Adresse du lieu du concours :

Salle A Jean de La Fontaine
Rue des chanterelles
72260 MAROLLES LES BRAULTS

Un bar sera ouvert durant toute la durée du concours et proposera boissons et friandises (gâteaux, bonbons...).

Pour toute information :

Mail : asam72@outlook.fr

Tél : 06.50.30.45.08